



Esseiva Catherine

Augmenter l'attractivité des formations CFC pour répondre aux besoins du marché : quelles sont les mesures concrètes prises spécifiquement pour les apprentis-e-s, au sein du projet « Vision 2030 » ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt :

04.07.22

DEEF

Dépôt

La loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr ; RS 412.10) constitue la base légale pour le renforcement de la formation professionnelle, en lien avec la pratique et le marché du travail. Dans cette configuration, la Confédération, le canton et les organisations du monde du travail (Ortra) se coordonnent conjointement.

A noter que les Ortra représentent notamment les partenaires privilégiés du monde du travail dans les domaines de la santé et du social pour tout ce qui relève de la formation professionnelle initiale (secondaire II, apprentissage) et supérieure (tertiaire : niveau ES) dans son domaine de prédilection.

Dans notre canton, le projet « Vision 2030 » adopté par les partenaires de la formation professionnelle, a notamment pour objectif l'élaboration d'un modèle de flexibilisation de la formation scolaire, qui inclut à la fois des domaines d'enseignements standardisés, mais aussi des compétences opérationnelles spécifiques, définies par les Ortra et pouvant être adaptées de manière flexible et rapide aux besoins du marché du travail.

1. Le projet ayant été mis en place depuis 2018, qu'en est-il aujourd'hui de son bilan ?
2. Quelles sont les mesures concrètes prises particulièrement pour les apprentis-e-s et pour la promotion des formations CFC, notamment selon les besoins du marché ?
3. Qu'en est-il spécifiquement du modèle de flexibilisation scolaire, de l'enseignement standardisé et de la coordination avec les organisations du monde du travail ?
4. Est-ce que les objectifs souhaités par le projet « Vision 2030 », répondent aux besoins du marché ?
5. Enfin, le Conseil d'Etat peut-il envisager durant toute l'année, une campagne médiatique, active et soutenue et des mesures complémentaires ; pour augmenter auprès des jeunes l'attractivité des formations CFC, spécifiquement dans les secteurs d'activités impliquant de réels besoins d'apprentis-e-s au sein du canton ? En effet, ces campagnes devraient être réalisées et médiatisées non seulement « ponctuellement » mais bien durant toute l'année.

L'objectif étant d'augmenter l'attractivité des formations CFC, spécifiquement dans les secteurs dont les besoins sont connus au sein du marché. En outre, la diversité des formations avantage également l'évolution de notre canton.